

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada PO Box 1408, Room 100 167 Lombard Ave.

Winnipeg Manitoba R3C 2Z1

Bid Fax: (204) 983-0338

Revision to a Request for a Standing Offer Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Master Standing Offer (RMSO)

Offre à commandes maître régionale (OCMR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -Western Region PO Box 1408, Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3C 2Z1

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet	Pagion				
			Date 2014-02-28		
		Amendment No N° modif.			
File No N° de dossier WPG-3-36154 (018)					
GETS Reference No N° de référence de SEAG PW-\$WPG-018-8870					
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale					
Solicitation Closes - L'invitation prend f at - à 02:00 PM on - le 2014-03-10			fin	Time Zone Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Grove, Leah			Buyer Id - Id de l'acheteur wpg018		
		FAX No	AX No N° de FAX		
(204) 984-8872 ()		(204) 983-7796			
Delivery Required - Livraison exigée					
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•				
Security - Sécurité					
This revision does not change the security requirements of the Offer.					
Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non			
Accusé de réception requis					
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.					
Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.					
Signature	Date				
Signature Name and title of person authorized to sign on Nom et titre de la personne autorisée à signer a (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	behalf of offeror. (ty				



Solicitation No. - N° de l'invitation

ET959-140856/A

Amd. No. - N° de la modif.

wpg018

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC

File No. - N° du dossier

WPG-3-36154

005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

Cette page est volontairement laissée vierge.

Solicitation No. - N° de l'invitation ET959-140856/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client PWGSC

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier WPG-3-36154 Buyer ID - Id de l'acheteur wpq018

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La présente modification n° 005 est soulevée afin de répondre aux questions d'offre à commandes n° ET959-140856/A.

Questions

1) Pour les champs de travail applicables à la zone géographique 16, Manitoba -2. Un des champs de travail (10B) consiste en la « formation individuelle à temps partiel en anglais en institution fédérale » et, comme mentionné, « l'offrant doit soumettre une offre distincte pour chaque zone géographique et doit être en mesure de fournir les services de formation linguistique dans tous les champs de travail applicables d'une zone géographique». Vous attendez-vous à ce que ce soit un établissement de langue française qui donne la formation en anglais aussi?

Oui.

2) À la page 31 de 72 (TC2.1), on exige un minimum de 600 heures d'expérience de la supervision d'au moins deux instructeurs depuis janvier 2007. Cela signifierait qu'un conseiller pédagogique pourrait superviser des instructeurs qui enseignent à différents groupes à temps partiel pendant la même période.

À la page 40 de 72, l'annexe 1 de la partie 4, on précise que le conseiller doit superviser deux instructeurs simultanément (« en même temps »). Dans le cas des cours à temps plein, cela est tout à fait logique, puisqu'il y a toujours deux instructeurs affectés à un apprenant ou à un groupe d'apprenants. Il est pratiquement impossible de satisfaire à l'exigence dans le cas de la formation à temps partiel (p. ex., un cours de trois heures par semaine), car seulement un instructeur y est affecté à la fois.

Même si les instructeurs n'enseignent pas pendant les mêmes heures, ils doivent être sous la supervision du conseiller pédagogique pendant la même période.

Voici un exemple concret : les instructeurs A et B sont sous la supervision du conseiller pédagogique C

de mars 2013 jusqu'à mars 2014; pendant cette période, l'instructeur A enseigne les lundis et l'instructeur B enseigne les mardis. Le conseiller pédagogique doit donc superviser deux instructeurs simultanément.